



Les CREATALENTS Occitanie

Appel à candidatures pour les jeunes talents des Industries Créatives et Culturelles d'Occitanie Est dans le cadre du MICC (Montpellier Industries Créatives et Culturelles)

RÈGLEMENT 2021-2022

1. ORGANISATION

Le concours « Les CréaTalents Occitanie » est organisé par le Campus des Métiers et des Qualifications Design et Industries Créatives (CMQ DIC) dans le cadre du Montpellier Industries Culturelles et Créatives (MICC) en partenariat avec Illusion & Macadam et PEPITE-LR.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure à tout moment une candidature ou une proposition de projets qu'elle jugerait contraire au présent règlement ou à toute autre disposition législative.

1.1 Les candidats

« Les CréaTalents Occitanie » est ouvert : Aux **étudiant.e.s et alternant.e.s** inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur (lycées, écoles, universités) et aux jeunes **diplômé.e.s du supérieur** depuis moins de 3 ans de la région Occitanie, de l'**académie de Montpellier** et qui développent ou ont développé un projet correspondant à l'un des secteurs d'activité mentionnés ci-après. Et en relation avec les axes mentionnés ci-après.

1.2 Les secteurs d'activité

Jeux vidéo et applications informatiques

Conception de jeux vidéo, Game design et gameplay, Serious games, utilisation des mécanismes du jeu vidéo dans d'autres domaines, Applications artistiques, éducatives et/ou culturelles, Simulation, Réalité virtuelle et/ou augmentée...

Audiovisuel et nouvelles écritures

Film de fiction ou documentaire, Film d'animation, Communication audiovisuelle et trucages, Nouvelles écritures, univers déclinés simultanément sur différents médias
Web-documentaire...

Art, installations artistiques

Productions d'œuvres visuelles et sonores, Installations artistiques numériques, Création numérique dans le champ des arts visuels...

Médiation culturelle

Muséographie, muséologie, Visualisation de données, newsgames et data journalisme, Installations interactives dans les lieux publics (espaces urbains, musées etc), Médiation numérique culturelle innovante, Édition et numérique (livres enrichis, augmentés etc)...

Design, design interactif et cultures numériques

Design graphique, Design d'interaction, Design d'espaces : scénographie, espaces extérieurs (urbains ou paysagés), Design de services, Design social, Design produits, Design textile ...

1.3 Les axes retenus

Les projets proposés devront être en lien avec au moins un des axes suivants :

- **Innovation**
- **Numérique**
- **Créativité**
- **Impact Positif**

Le projet peut concerner une innovation technologique ou non-technologique. Par innovation non technologique, il est entendu toute innovation d'usage, sociale ou fonctionnelle. Elle repose sur la mise en œuvre d'un service qui vise à répondre à de nouveaux besoins ou à renouveler les conditions d'usage auquel il est destiné en jouant sur des modalités, inédites, de délivrance de distribution ou de commercialisation du service.

La notion d'impact positif quant à elle, invite les participants à se saisir des questions liées, par exemple, à l'économie circulaire, au développement durable, à l'éthique et la responsabilité (RSE...), à proposer des alternatives durables pour réduire l'impact environnemental dans les secteurs des Industries Culturelles et Créatives, en incluant au moins un des maillons de la chaîne, de la création, à la production et à la diffusion en passant par la communication...

1.4 Les membre du jury

La sélection des projets sera faite par un jury composé d'experts dans les différents secteurs d'activité. La liste des membres du jury sera accessible prochainement via le site www.wweeddoo.com sur la page dédiée à « Les CréaTalents Occitanie », à partir du lien ci-joint : https://wweeddoo.com/appels-a-projets/clZ_nIMHs

Les membres du jury ainsi que les personnes ayant accès aux projets déposés dans le cadre du concours s'engagent par écrit à garder confidentielle toute information relative à ces projets.

Le jury se réunira courant Février afin de se prononcer sur la sélection. 6 projets seront sélectionnés. Les projets sélectionnés pourront profiter des bénéfices détaillés dans l'article 3 du présent règlement. Lors de la phase finale du concours, le jury sélectionnera jusqu'à 3 projets lauréats. Ces choix ne seront pas motivés au-delà du fait qu'ils auront été sélectionnés par le jury compétent et aucun recours ne sera possible.

2. CRITÈRES DE RECEVABILITÉ

Les projets proposés peuvent être présentés par un porteur seul ou par une équipe. Un seul projet sera accepté par personne.

Le projet doit correspondre à l'un ou à plusieurs des secteurs d'activité et axes retenus pour « Les CréaTalents Occitanie » et mettre en avant les talents et les compétences du ou des porteurs du projet. Le projet ne doit pas être simplement au stade de l'idée, le ou les candidats doivent être en mesure de pouvoir présenter une maquette, un pilote ou un prototype, un résultat visible.

Les propositions reçues seront appréciées sur la base :

- De la qualité du dossier,
- De son implication dans les 4 axes retenus : innovation, numérique, créativité et impact positif,
- De l'état d'avancement du projet (maquette, prototype, produit...),
- Des partenaires recherchés et besoins exprimés,
- De la capacité du projet à créer de l'activité et de l'emploi.

3.BÉNÉFICES ET DOTATIONS

3.1 Bénéfices pour les sélectionnés

Les 6 projets sélectionnés bénéficieront en amont du MICC :

- Selon leur objectif et les besoins exprimés, d'un rendez-vous avec un expert/professionnel pour faire avancer les projets.
- D'un coaching PEPITE-LR pour se préparer au pitch final.
- De l'opportunité de présenter, de « pitcher » leur projet lors de la finale « Les CréaTalents Occitanie » pendant le MICC, à Montpellier (printemps 2022). La date et le lieu seront communiqués ultérieurement (ou dématérialisés pour respecter les éventuelles règles sanitaires en vigueur à cette date).

3.2 Les prix et Les coups de pouce

- **PRIX “CRÉATION”** pour les projets en lien avec le numérique,
- **PRIX “ESPRIT D'ENTREPRENDRE”** pour les projets entrepreneuriaux dans les industries culturelles et créatives,
- **PRIX “IMPACT POSITIF”** pour les projets qui utilisent les nouvelles technologies pour répondre aux défis sociétaux et environnementaux.

Les coups de pouce

Des « coups de pouce » attribués par les différents partenaires de « Les CréaTalents Occitanie » seront remis le jour de la finale, aux 3 lauréats et ce pour soutenir leurs

projets. Les « coups de pouce » pourront concerner le domaine de la communication, de l'accompagnement entrepreneurial ou de la diffusion.

La liste des partenaires sera accessible prochainement via le site www.wweeddoo.com sur la page dédiée à « Les CréaTalents Occitanie », à partir du lien ci-joint : https://wweeddoo.com/appels-a-projets/clZ_nIMHs

4.AGENDA

Les CréaTalents Occitanie se dérouleront comme suit :

Le lundi 4 octobre 2021 : ouverture des inscriptions en ligne via le site de www.wweeddoo.com sur la page dédiée à « Les CréaTalents Occitanie », à partir du lien ci-joint : https://wweeddoo.com/appels-a-projets/clZ_nIMHs

Le **vendredi 15 avril 2022 à 23h59** : date limite de dépôt des dossiers de candidatures.

Entre le 16 et le 28.02.2022 : délibération du jury.

Un mail sera envoyé aux participants pour les informer des résultats.

Entre le 01 mars et le jour de la finale, les 6 projets sélectionnés seront visibles sur la plateforme Wweeddoo sur la page dédiée à « Les CréaTalents Occitanie ».

Printemps 2022 (Juin), lors du MICC à Montpellier (sous réserve de la possibilité de respecter les éventuelles règles sanitaires qui seront en vigueur à cette date) ou dématérialisés : finale du concours « Les CréaTalents Occitanie » avec la présentation des 6 projets sélectionnés.

La date et le lieu seront communiqués ultérieurement.

Le calendrier définitif sera accessible sur la page dédiée au concours :

https://wweeddoo.com/appels-a-projets/clZ_nIMHs et sera communiqué à tous les participants par l'organisateur.

5. DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURES

Les candidatures se font en ligne : rendez-vous sur

https://wweeddoo.com/appels-a-projets/clZ_nIMHs pour déposer les candidatures via le formulaire dédié.

L'inscription est à déposer sur cet espace en ligne avant le vendredi 15 avril 2022 à 23h59.

L'équipe en charge de « Les CréaTalents Occitanie » est joignable à l'adresse suivante : contact@cmq-dic.fr

5.1 Eléments complémentaires à fournir au jury sur la plateforme wweeddoo : ces éléments seront visibles auprès du public

Pour inscrire son projet, et afin que son dossier de candidature soit validé, le candidat doit mentionner :

Le candidat rédigera quelques lignes pour résumer son projet (5 phrases maximum)

Le candidat décrira en quelques lignes l'ambition qu'il nourrit par rapport à son projet, les besoins qu'il a par rapport à celui-ci, ainsi que ses attentes concernant "Les CréaTalents Occitanie".

L'ambition qu'il nourrit par rapport au projet présenté, les besoins par rapport à celui-ci et ce qu'il attend du « Les CréaTalents Occitanie »

Le candidat présentera de façon plus complète ledit projet en 1 page maximum.

Le candidat doit fournir au moins une image de couverture et un visuel du projet dans un format .jpg (le visuel doit être en haute définition et être libre de droit pour une utilisation sur l'ensemble des supports de communication du « Les CréaTalents Occitanie » et via wweeddo) et une vidéo (ou tout autre support) si celle-ci est indispensable à la compréhension du projet qui sera déposé dans l'espace rendu public dédié à « Les CréaTalents Occitanie » sur la plateforme wweeddo. Ces éléments seront à ajouter dans la partie "quoi" de votre projet, dans la question dédiée.

5.2 Éléments complémentaires à fournir au jury sur la plateforme wweeddo : ces éléments ne seront pas visibles auprès du public

Son état civil, ses coordonnées complètes (postale, téléphonique et e-mail).

Son école avec les coordonnées complètes de celle-ci (adresse, site et en fournir le logo).

Le nom de son référent école/ formation ainsi que ses coordonnées.

En quelques lignes décrire son parcours, ses compétences et son ambition professionnelle.

5.3 Éléments complémentaires à fournir au jury sur la plateforme wweeddo : ces éléments pourront être rendus visibles auprès du public si vous faites partie des finalistes

Le candidat doit pouvoir enrichir son dossier de candidature avec d'autres illustrations, vidéos ou documents mettant son projet en valeur. Ces documents ne seront visibles que par les membres du jury en amont des sélections sur la plateforme wweeddo. Les éléments sensibles sont à déposer dans un espace spécifique avec un accès privé.

Les candidatures peuvent également se faire en équipe. Dans ce cas, les coordonnées des autres porteurs du projet doivent être précisées sur le formulaire d'inscription.

Si une structure autre que l'école soutient/coproduit le projet, dans le cadre d'un stage par exemple, ses coordonnées devront être précisées lors de l'inscription.

6. CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES

Les résumés, présentations et photographies liés au projet des candidats seront utilisés dans les outils de communication en lien avec « Les CréaTalents Occitanie » et donc visibles sur la plateforme wweeddo, il est donc à la charge des candidats de ne pas fournir d'éléments confidentiels à ce niveau du dossier. Et de joindre l'ensemble des documents dits sensibles dans l'espace privé dédié à cet effet sur la page du concours.

Les informations privées contenues dans les dossiers de déclaration du candidat seront communiquées aux membres du jury de sélection et seront consultées par ceux-ci uniquement dans le cadre de leur mission d'appréciation des propositions.

Le candidat ne pourra pas tenir les organisateurs responsables de toute divulgation des éléments fournis dans ce cadre.

7. CONDITIONS DE PARTICIPATION ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le droit d'accès à « Les CréaTalents Occitanie » est gratuit.

Les frais d'envoi de candidature sont à l'unique charge du candidat.

A noter pour la présentation du projet : si le candidat utilise un prototype ou un objet encombrant, il devra veiller à l'assurer et à l'acheminer et à le retirer au terme de la finale.

Le candidat garantit les organisateurs contre toutes actions ou revendications qui pourraient naître de la promotion/publicité de son projet. Si le projet a été réalisé dans le cadre d'une coproduction (stage sous convention), le porteur de projet doit avoir l'accord explicite de l'entreprise partenaire. Le candidat déclare et garantit, le cas échéant, avoir acquis les droits et/ou avoir obtenu les autorisations des tiers ayant droit pour tous les droits concernés par le projet inscrit par ses soins, de quelque nature qu'ils soient, et notamment, droits de la propriété intellectuelle (droits d'auteurs, marques, dessins et modèles), les droits voisins du droit d'auteur, les droits de la personnalité (droit à l'image, droit au nom, etc.) et qui sont nécessaires à la communication autour du projet, s'il venait à être lauréat. Si le ou les candidats partageaient les droits du projet avec une structure qui en accompagne la réalisation, il ou ils devront préciser les coordonnées de cette structure au moment de l'inscription.

Le candidat garantit que lui-même et, le cas échéant, les tiers ayant droit qui l'ont autorisé à représenter le projet pour « Les CréaTalents Occitanie » s'engagent à défendre, protéger, indemniser et dégager de toute responsabilité les organisateurs contre toutes réclamations, actions, procès ou procédures, et tous dommages, pertes, responsabilités, coûts et dépenses (y compris les frais d'avocat raisonnables et frais de justice) découlant de ou liés à un projet ou tout autre contenu mis en ligne ou autrement fourni par le candidat, qui enfreint les droits d'auteur, droits voisins, droits sur les marques de commerce, les secrets commerciaux, les brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de toute personne ou qui diffame autrui ou viole ses droits à l'image ou au respect de la vie privée.

8. MODIFICATION ET ANNULATION

Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler « Les CréaTalents Occitanie » en cas de force majeure ou si des circonstances exceptionnelles l'exigent et ce, sans que leur responsabilité puisse être engagée de ce fait. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables de pertes de courrier, papier ou électronique, de problèmes d'acheminement, de toute défaillance (des sites en ligne) ayant empêché ou limité la participation à « Les CréaTalents Occitanie ».

De même les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature :

- Faisant l'apologie du crime, du racisme ou de la pornographie,
- Qui ne sont pas soumis dans la langue française,
- Ne respectant pas les stipulations du présent règlement,
- Contraire aux lois en vigueur.

9. ENGAGEMENT ET ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

9.1 Engagement des participants

Les candidats s'engagent à se libérer le jour du « Les CréaTalents Occitanie » pour participer à la finale à Montpellier et présenter leur projet, si leur dossier est retenu.

9.2 Acceptation du règlement

La participation à « Les CréaTalents Occitanie » implique l'acceptation du présent règlement. Le simple fait de participer au concours implique l'acceptation sans restriction

ni réserve du présent règlement. L'organisateur du concours tranchera en dernier ressort toute contestation.

L'organisateur du concours se réserve le droit d'exclure, à titre temporaire ou définitif, toute l'équipe dont un membre, par son comportement, nuirait au bon déroulement du concours ainsi que toute équipe qui ne serait pas l'auteur de son projet.

9.3 Accessibilité du règlement

Le règlement est accessible en ligne depuis la plateforme www.wweeddoo.com sur la page dédiée à « Les CréaTalents Occitanie », à partir du lien ci-joint : https://www.wweeddoo.com/appels-a-projets/clZ_nIMHs. Le règlement est également téléchargeable.

10. OBLIGATIONS LÉGALES

Protection des données personnelles : tout participant reconnaît être informé que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour la participation à « Les CréaTalents Occitanie » et que ces informations portées à la connaissance des organisateurs feront l'objet d'un traitement informatique. Au regard de l'article 27 de la loi informatique et liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des données et informations les concernant en écrivant à l'organisateur.

Le présent « Les CréaTalents Occitanie » est soumis exclusivement au droit français.